

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

—
ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
RIUNIONE DI I 1^{mu} È 2 D'OTTOBRE DI U 2026
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2026

MOTION N° 2026/O2/023

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU » À LAQUELLE S'ASSOCIE « FÀ
POPULU INSEME »

OBJET : SOUTIEN TOTAL AUX PERSONNELS DU CRÉDIT AGRICOLE
EN CORSE

CONSIDÉRANT le lien historique qui unit le Crédit Agricole et le monde économique et agricole de l'île depuis des décennies ;

CONSIDÉRANT l'importance sociale de l'entreprise génératrice de plus de 400 emplois sur le territoire répartis sur des dizaines de sites ;

CONSIDÉRANT le mouvement des salariés du Crédit Agricole en Corse manifestant leur inquiétude, leur désaccord et leur mécontentement face au projet de rattachement de la direction de la région Corse de l'entreprise à la direction de la région Provence-Alpes Côte d'Azur ;

CONSIDÉRANT l'induite réduction du pouvoir de décision de la direction locale concernant, notamment, le soutien à l'économie locale et aux familles ;

CONSIDÉRANT les effets néfastes d'une telle décision concernant la qualité du service et surtout la forte probabilité de réduction des effectifs en Corse ;

CONSIDÉRANT l'aspect pénalisant d'un éloignement du centre de décision, notamment le risque d'un accès au crédit plus rigide, réduit et moins adapté aux besoins vitaux de notre économie ;

CONSIDÉRANT le danger de rupture du lien de proximité avec les familles, les entrepreneurs, les agriculteurs et les épargnants corses que constituerait une telle décision.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

APPORTE son soutien total aux salariés du Crédit Agricole dans leur volonté de défendre leurs emplois et leur activité au service des Corses ;

RAPPELLE l'importance et la prépondérance d'une gouvernance locale dans les décisions qui concernent un territoire et son peuple, surtout en Corse ;

DEMANDE solennellement à la direction générale de l'entreprise d'abandonner son projet de rattachement de la direction de la région Corse à la direction de la région PACA.